

Rénovation de votre logement

C'est le moment de (re)lancer vos projets ! Bénéficiez des aides et de l'accompagnement local offert par le Grésivaudan

Il y a 2 ans, le Grésivaudan lançait son opération de rénovation des logements privés. Depuis, ce sont plus de 150 projets de rénovation qui ont été accompagnés et financés pour un montant de subventions cumulées de plus de 4,5 millions d'euros. Et ce n'est pas fini, l'opération dure jusqu'au 31 mars 2029 !

Vous avez besoin d'être conseillé et accompagné avec des conseils neutres et objectifs ?

Le Grésivaudan anime son propre dispositif permettant d'éviter les fraudes et les mauvais conseils, grâce à la mise à disposition, d'experts dans la rénovation des logements qui vous accompagneront dans toutes vos démarches.

Vous avez un projet d'amélioration de la performance énergétique de votre logement ou de votre copropriété ? Vous souhaitez adapter votre logement pour y vivre le plus longtemps possible ? Vous souhaitez rénover un logement pour le louer ? Les conseillers sont là pour vous accompagner.

Vous avez besoin d'aides financières pour mettre en œuvre votre projet ?

Les aides du Grésivaudan visent à soutenir les propriétaires occupants (sous conditions de ressource), les bailleurs et les copropriétés dans leurs projets de rénovation, en mettant l'accent sur l'amélioration du confort thermique, le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, l'amélioration des biens loués ou vacants, et la mise aux normes des logements dégradés ou vétustes. Ces aides peuvent rembourser dans certains cas la totalité de vos factures de travaux.

Quelques conditions sont à respecter :

- Votre logement doit avoir plus de 15 ans ;
- Vos travaux ne doivent pas avoir débuté, et devront être réalisés (fourniture et pose) par des professionnels qualifiés ;
- Si vous êtes propriétaires occupants, votre dernier avis d'imposition vous sera demandé.

Vous n'êtes pas rassurés car vous avez entendu les médias parler des incertitudes et des fraudes autour des aides de l'État ? Vous vous demandez si ces aides existent toujours, s'il reste des budgets pour les financer ?

Bonne nouvelle pour les propriétaires : suite à la promulgation de la loi de finances 2026, et à la mise en place de moyens pour lutter contre la fraude, l'ensemble des projets de rénovation peuvent désormais reprendre.

De plus, grâce à l'opération mise en place par le Grésivaudan, les projets lancés sur son territoire et financés en partie par des aides de l'Etat sont traités en priorité.

N'hésitez plus, appelez le 0801 902 138 (appel gratuit) ou écrivez un courriel à : renovation@le-gresivaudan.fr. C'est gratuit et sans engagement !

Vous préférez nous rencontrer ? Nous vous attendons dans l'une des permanences mises en place sur le territoire (sans rendez-vous) ! Pour un conseil personnalisé, venez avec votre dernier avis d'imposition !

Commune	Lieu	Date	Heure de la permanence
Allevard	Mairie	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi du mois	10h - 12h
Chapareillan	Mairie	Jeudi 21 mai Jeudi 24 septembre	13h30 - 15h30
Le Plateau-des-Petites-Roches	Espace France Service	Mercredi 6 mai Mercredi 16 septembre	14h - 16h
Pontcharra	Espace France Service	le 1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi du mois	14h - 16h
Saint-Ismier	Mairie	Mercredi 3 juin Mercredi 14 octobre	15h30-17h30
Saint-Martin-d'Uriage	Mairie	Mardi 28 avril Mardi 8 septembre	10h30 - 12h30
Villard-Bonnot	Mairie	1 ^{er} vendredi du mois	10h - 12h

Animations

Toutes les animations rénovation sont à retrouver ici : <https://www.le-gresivaudan.fr/2205-animations-renovation.htm>

A VENIR PROCHAINEMENT

- **Webinaire / visio conférence**

Décryptage - « Aides financières à la rénovation énergétique en maison individuelle »

Mardi 31 Mars à 18h

Gratuit - Sur inscription :

<https://www.infoenergie38.org/%C3%A9v%C3%A8nement/decryptage-aides-financieres-en-visio/>

- **Matinée conseil rénovation**

Samedi 25 avril 2026 de 9h à 12h

À Crolles (La Passerelle)

Entrée libre et gratuite